

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>l</sup><sup>o</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — Express.  
3 — 27 — — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE

Paris, 8 mars. — Les journaux anglais ne sont pas parvenus aujourd'hui, en France, à cause du mauvais temps et de la haute marée. Demain peut-être la traversée de la Manche sera également impossible; de sorte que le continent devra se contenter, pendant quarante-huit heures, des avis sommaires que le télégraphe enverra de Londres. D'ici au moment où les communications seront rétablies, il ne se passera rien, du reste, en Angleterre, qui puisse nous faire regretter l'interruption qui nous est signalée. La lutte entre le ministère britannique et l'opposition est remise jusqu'à l'heure où sera discutée la motion de M. Kinglake. D'ici là les feuilles anglaises ne pourront vivre que sur des redites.

C'est ainsi que nous voyons le *Times* persister dans son opinion que la France agira, au sujet de la Savoie, comme elle l'entend, et que l'Angleterre ferait bien mieux de faciliter l'agrandissement désiré à Paris, que de récriminer sans cesse, en oubliant qu'il est peu honorable pour un grand pays de « tant parler pour si peu agir. » La feuille anglaise ne recule pas même et cela est digne d'être noté, devant l'éventualité mise en avant, d'une revendication lointaine des frontières du Rhin, et fait observer avec bon sens que ce sera à l'Allemagne et non à l'Angleterre d'y veiller. Le courant d'opinion que reflète d'ordinaire le *Times* est donc toujours favorable au maintien du cabinet Palmerston et d'une sincère alliance avec la France. — Havas.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, le 8 mars. — Constantinople, 29. — Toutes les lettres parlent de mésintelligences entre les ministres et annoncent un changement prochain. L'emprunt forcé, déguisé sous le nom de cotisation, augmente l'irritation des provinces; des soulèvements sont probables au printemps. Les Européens réclament contre l'impôt sur les loyers et les pénalités violant leur immunité. Il est positif que la Porte, outre le rappel des rédifs, va ordonner un double

recrutement dans la prévision d'événements. Le corps des Ulémas a protesté secrètement auprès du Sultan contre la prise de Tétouan et obtenu une lettre d'encouragement et des subsides pour le Maroc.

Londres, le 8 mars. — Le *Bohemian* apporte des nouvelles de New-York, du 25. Le *New-York-Herald* communique le projet d'acquisition du Mexique. Il dit qu'il est probable que le général Houston est maintenant en route pour Rio-Grando, suivi de grandes forces, pour mettre à exécution ce projet. — Havas.

Une dépêche télégraphique de Turin, en date du 7 mars, qui nous est communiquée par l'agence Havas, nous donne le résumé suivant de la note envoyée le 29 février par M. le comte Cavour à M. Nigra à Paris, en réponse à la dépêche adressée par M. Thouvenel à M. de Talleyrand :

« Il y est dit qu'à des propositions venant d'un gouvernement qui a tant de titres à la reconnaissance de la Sardaigne, le cabinet sarde est naturellement tout disposé à faire l'accueil le plus favorable. Toutefois, il demeure convaincu que leur exécution rencontrerait de grandes difficultés qu'il ne serait pas au pouvoir du gouvernement du roi de vaincre.

« La solution proposée est bien plus avantageuse pour l'Italie qu'il n'était permis de l'espérer le lendemain de la paix de Villafranca. A cette époque la solution eût été accueillie sans beaucoup de répugnance par l'Italie centrale.

« Il n'en est pas de même à présent. La note constate que dans l'Italie centrale la conscience du droit qu'ont les populations de disposer actuellement de leur sort est fortement développée; elle a été fortifiée par suite des assurances formellement répétées par le gouvernement de l'Empereur des Français qu'aucun régime particulier ne leur serait imposé par la force.

« Le gouvernement transmettra à l'Italie centrale les propositions de la France. Les gouvernements de l'Italie centrale consulteront probablement la nation au moyen du suffrage universel et direct dont le résultat serait le moins contesté.

« La pensée du vicariat, présentée sous la forme contenue dans la dépêche de M. Thouvenel, impliquant une intervention directe de la cour de Rome dans l'administration intérieure, rencontrerait dans les populations des Romagnes une résistance absolue. De son côté, le Pape ferait probablement un accueil moins favorable à cette combinaison que s'il s'agissait de la séparation absolue de cette province.

« Le comte Cavour pense que le but de la France serait atteint en faisant l'annexion sous la réserve expresse par le roi de Piémont de reconnaître la haute souveraineté du Pape, en s'engageant même à concourir par les armes au maintien de son indépendance, et à contribuer dans une certaine mesure aux dépenses de la cour de Rome.

« Pour obtenir une manifestation plus sincère des vœux des populations, il croit que le gouvernement des Romagnes ne doit pas faire mention expresse du vicariat dans la proposition soumise au suffrage universel.

« La proposition relative à la Toscane ne peut pas donner lieu à des équivoques sur la forme à présenter au vote populaire. Quelles que soient les réponses émises par les Etats de l'Italie centrale, le gouvernement du roi a déclaré vouloir tout accepter sans réserve.

« Si la Toscane se prononce pour la conservation de son autonomie, la Sardaigne contribuera franchement à surmonter les obstacles que cette solution pourrait rencontrer. Il agira de même vis-à-vis des Romagnes, de Parme et de Modène.

« Si, au contraire, ces provinces manifestent encore une fois d'une manière éclatante leur ferme volonté d'être unies au Piémont, le gouvernement du roi ne saurait s'y opposer plus longtemps. Il le voudrait, qu'il ne le pourrait pas.

« Acceptant d'avance l'éventualité de l'annexion, le gouvernement du roi assume une immense responsabilité; il est convaincu qu'en rejetant la demande de l'annexion de la Toscane, le cabinet du roi même perdrait toute autorité morale en Italie et se trouverait réduit à gouverner par la force.

« Plutôt que de compromettre la grande œuvre de

## FEUILLETON

## LA FILLE DU SOLEIL.

## ÉPISEDE DE LA CONQUÊTE DU PÉROU.

(Suite.)

Les deux hommes marchèrent côte à côte.

— Tu es révolté, n'est-ce pas, de la surprise qui a fait tomber Atabalipa entre nos mains?

— Et l'a fait assassiner!

Pizarre frappa du pied.

— Écoute donc et tu verras que je ne mérite pas l'odieuse dont ta conscience et ton jugement me couvrent. Qui a commandé le feu à Caxamalca et donné le signal du massacre? — Personne. Mes soldats, entraînés par les vociférations de Vincent de Valverde, et surtout exaltés par la vue de l'or qui étincelait autour d'Atabalipa, sont partis d'eux-mêmes comme une arquebuse échauffée. Il est des événements qui vous entraînent. J'ai subi en le déplorant le massacre.

— Pourtant c'est toi qui as saisi l'Incas.

— Que fussions-nous devenus, si Atabalipa avait conservé sa liberté? J'ai entendu raconter par le dominicain, notre aumônier, ce qui est arrivé dans le jardin d'un roi de Rome. A coups de baguette, le roi fit devant le dé-

puté d'un de ses généraux, qui ne savait comment se comporter en pays conquis, une fauchaison des plus hautes têtes de pavots. C'était une parabole. Le général comprit qu'il fallait supprimer les principaux citoyens. J'ai pour moi l'autorité d'un roi de Rome et l'excuse du péril.

— Et depuis?

— Sans doute, depuis, il y a eu bien des abominations dont mes ennemis me rendent responsables. Que puis-je faire contre cette soif inexorable de l'or? Si je m'interposais, on me mettrait en pièces.

— Alors, on abandonne les hommes qui se sont vêtus en soldats pour être des assassins.

— Mon pauvre Pedro, tu es bien naïf. J'ai une mission, une responsabilité, un devoir. La mission, c'est la conquête; la responsabilité, c'est un échec; le devoir, c'est de fonder le royaume que j'ai donné au roi d'Espagne. Il y a bien des actes criminels et violents qui sont une nécessité. Toi qui as du savoir, tu ne peux ignorer que toutes les conquêtes en sont entachées. Écoute bien. Dans ce pays à moitié sauvage, je veux introduire la civilisation européenne, implanter nos mœurs, nos croyances, nos institutions; je veux fonder des villes, creuser des ports. Je veux être le complément de l'illustre Génois, et qu'on ne puisse séparer le nom de Colomb de celui de Pizarre.

Pendant que l'aventurier déroulait ses plans devant

d'Aguilar, il n'avait, pas plus que son compagnon, pris garde au bruissement prolongé qui s'était produit dans un champ de bambous, et au piétinement du cheval attaché à la lisière de la forêt.

La nuit, qui commençait à venir au moment de la rencontre des deux amis, était tout-à-fait tombée. Le ciel s'illuminait d'étoiles, la brise expirait dans le parfum des fleurs. L'espace s'éclairait de ces tons opalins et nacrés, qui sont le propre des contrées que caresse le soleil; c'était une de ces nuits que peuvent rêver les Européens, mais qu'ils ne voient jamais.

Soudain, une immense clameur, remplie d'intonations gutturales, troubla ce silence harmonieux. A la clameur succéda un piétinement furieux et confus, mêlé d'un cliquetis d'armes. Des cris de triomphe, de guerre, de rage et de douleur, bientôt dominés par un appel aux armes, vinrent se confondre avec le bruit de la lutte.

— Une surprise! les Espagnols attaqués! s'écria Pizarre qui ne pouvait croire à une attaque des Péruviens.

— Le mouton se fait lion, tu ne l'avais pas prévu, Francesco!

— Pars-tu toujours, Pedro? demanda Pizarre d'une voix brève.

— Je te le dirai après la bataille. En avant!

Les deux hommes coururent vers la ville.

Au passage, d'Aguilar alla prendre son cheval.



la régénération de l'Italie pour laquelle la France a fait tant de sacrifices, l'honneur et les intérêts de notre pays conseillent au roi et au gouvernement de s'exposer à des chances plus périlleuses.

» La dépêche ajoute des réflexions au sujet de la proposition de rendre à la Toscane son autonomie. Le comte Cavour se réserve de présenter dans une autre dépêche des arguments qui n'auront pas trait à l'Italie centrale.

» Il termine en disant que les raisons exposées doivent prouver à M. Thouvenel que le Piémont ne peut pas se constituer le défenseur de la solution qu'il propose.

» Il autorise M. Nigra à donner lecture et copie de sa dépêche au ministre des affaires étrangères. »

*La Gazette du Danube et l'Ost-Deutsche-Post* publient la dépêche suivante de M. le comte de Rechberg à M. de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris.

Vienne, 17 février 1860.

Le gouvernement français, avant de s'expliquer définitivement sur la quatrième proposition anglaise, a jugé indispensable de retracer et de justifier sa situation envers nous et les cours de Berlin et de Saint-Petersbourg.

Nous reconnaissons trop le soin que M. Thouvenel a apporté dans l'accomplissement de cette tâche, pour ne pas attacher, de notre côté, une certaine importance à expliquer complètement les motifs de l'attitude que nous croyons devoir nous imposer. Dans ce but nous suivrons M. Thouvenel dans l'exposé historique contenu dans sa dépêche.

Parmi les obstacles qui se seraient élevés contre la réalisation de l'espoir conçu par l'Empereur Napoléon de pouvoir concilier la nouvelle organisation de l'Italie avec le rétablissement des dynasties précédentes, M. le ministre des affaires étrangères compte l'inaction et l'attitude passive des chefs de ces dynasties, l'hésitation du souverain des États de l'Eglise à concéder des réformes, enfin le silence que l'Autriche a obstinément gardé au sujet des généreuses intentions qui ont été exprimées à l'empereur Napoléon relativement à l'administration de la Vénétie.

Qu'on nous permette de demander de quelle manière les souverains détrônés auraient pu agir en présence de la situation qui leur était créée. Il est inutile d'énumérer ici de nouveau les causes qui ont provoqué le soulèvement de l'Italie centrale. Ces faits appartiennent actuellement au domaine de l'histoire. C'est la Sardaigne qui, après avoir préparé le mouvement de longue main, s'en est emparée pour le faire servir à ses desseins. Ce sont les agents sardes qui ont réorganisé l'administration par la proscription de tous les éléments suspects d'attachement à l'ancien ordre de choses, ce sont des officiers sardes qui ont formé l'armée de la ligue. Maintenant encore c'est le ministre de la guerre de S. M. Sardes qui est en même temps le général en chef de l'armée de la ligue, et plusieurs généraux sardes dirigent les préparatifs militaires qui se font à Bologne.

Les pays insurgés sont placés sous le régime d'une dictature militaire; toute démarche en faveur des souverains légitimes est poursuivie comme crime de haute trahison. Les cinq sixièmes de la popula-

tion sont exclus des opérations du vote, et ceux qui ont été admis à exercer leur droit électoral n'ont voté que sous l'impression du terrorisme auquel le parti dominant a eu recours. Comment, en présence d'un état de chose si violent, les souverains détrônés auraient-ils pu faire entendre leur voix? L'accueil que les chefs du mouvement auraient fait sans aucun doute à leurs manifestations les plus sages, n'aurait-il pas porté un coup irréparable à leur dignité et compromis inutilement leur avenir?

Quelles que fussent les réformes que le souverain des États de l'Eglise avait l'intention d'introduire dans ses États, eût-il été convenable de les mettre en œuvre dans le moment où une assemblée factieuse prononçait à Bologne sa déchéance?

Quant à la Vénétie, enfin, les généreuses intentions manifestées sous ce rapport à Villafranca par l'Empereur, notre auguste maître, restent encore dans toute leur intégrité, bien entendu sous la garantie de son indépendance et de son autonomie contre toute influence étrangère. Si ces intentions ne se sont pas réalisées en fait, à qui en est la faute? N'est-il pas connu de chacun que la paix de Villafranca a été pour le parti révolutionnaire un signal pour redoubler une activité dont la Vénétie était tout à la fois l'objet et la victime?

Les comités formés dans ce but sous l'égide de la Sardaigne n'ont-ils pas fait des efforts inouïs pour amener les provinces vénitienes à un soulèvement? Nous en appelons à cet égard au témoignage de la valeureuse et loyale armée française, sous les yeux de laquelle ces manœuvres ont eu lieu, et qui, nous en sommes convaincus, a partagé le sentiment d'indignation qu'a excité parmi nous cette guerre souterraine continuée à l'ombre de la paix qui venait d'être signée. Les émissaires du désordre ont parcouru la Vénétie dans tout les sens, allumant partout le feu de la discorde. Ils ont si bien réussi que le Gouvernement a compris l'impérieux devoir de protéger efficacement, ainsi qu'ils y avaient droit, les citoyens paisibles par l'emploi de mesures sévères contre les ennemis irréconciliables du repos public. Le gouvernement impérial aurait-il été heureusement inspiré, s'il avait choisi un pareil moment pour donner suite aux intentions auxquelles M. Thouvenel fait allusion?

Rappelant la série des efforts que le gouvernement français a faits dans l'intérêt de la restauration, le ministre met en avant les missions confiées au comte de Reiset et au prince Poniatowski, et qui, selon M. Thouvenel, n'ont échoué que par l'opposition des populations?

Mais ne pourrait-on pas, sans crainte de se tromper, attribuer aussi cet échec en grande partie aux assurances que d'autres organes du gouvernement français ont données depuis la paix de Villafranca, et dont le parti dominant a tiré la conviction que l'emploi de la force était exclu des moyens à adopter pour amener la restauration? Complètement tranquilisés par cette promesse, les gouvernants avaient en apparence un intérêt à rester sourds aux intimations qui leur arrivaient dans le sens de la restauration, et à mettre en usage, sans ménagement, tous les moyens dont l'autorité existante dispose toujours, pour empêcher la véritable opinion de la majorité de prévaloir.

Quoi qu'il en soit, la France n'en resta pas là.

Elle provoqua la réunion d'un congrès dans l'espoir de triompher, avec le concours de l'Europe, de la résistance que ses plans isolés avaient rencontrée.

Comme cet espoir était aussi le nôtre, nous avons consenti à prendre part au Congrès après avoir acquis la certitude que les plénipotentiaires français agiraient avec ceux de l'Autriche dans l'esprit d'un complet accord, afin de faire respecter les droits souverains réservés par le traité de Zurich et s'opposer aux tendances annexionistes.

Les choses en étaient là lorsqu'un événement inattendu vint sensiblement modifier la situation. Favoriser des plans qui avaient pour but de porter atteinte à l'intégrité territoriale de l'Etat de l'Eglise, eût été altérer les bases de l'entente si heureusement établie entre nous et la France. Car le maintien de cette intégrité avait été considéré jusqu'alors, dans les négociations entre les deux cabinets, comme une question hors de toute discussion, et l'art. 20 du traité de Zurich la considérait au même point de vue.

Pendant que l'on se demandait de toutes parts quel succès pouvait encore obtenir la réunion d'un congrès sous l'influence d'un changement si considérable des circonstances, la France elle-même prit la décision de l'ajourner à un temps indéterminé.

Le gouvernement français a regretté les objections qui ont été élevées contre la réunion des plénipotentiaires au moment même où ils allaient s'assembler. Nous croyons avoir prouvé que les obstacles qui se sont produits à toutes les phases des affaires étaient indépendants de notre volonté.

Dans son exposé de la situation, M. Thouvenel examine la question de savoir si la restauration peut être amenée par l'intervention armée de l'Autriche et de la France, et il s'arrête à la conclusion que cette restauration est moralement impossible dans les deux sens.

Il nous importe de distinguer ici entre la question de principe et la question d'opportunité. Des motifs politiques de diverse nature dont nous comprenons, quant à nous la valeur, recommandent aux deux nations de s'abstenir d'une intervention armée dans l'Italie du centre. Nous tenons d'autre part à constater que l'application du principe invoqué par la France est soumise à bien des variations qui dépendent de la nature des circonstances. Il est certain que la Sardaigne a exercé, au profit de l'insurrection de l'Italie centrale, une intervention sans laquelle cette insurrection ne se serait pas consolidée. Le gouvernement français, bien qu'il voit dans le principe de la non intervention une règle internationale de grande autorité, avoue lui-même que cette règle n'est pas sans exception et qu'il est intervenu de son côté en Italie parce qu'il a cédé à des circonstances impérieuses et que ses intérêts lui imposaient nécessairement cette obligation!

M. Thouvenel, après avoir exclu l'application de la violence extérieure de toute combinaison, se demande si on doit tout abandonner au hasard, au risque de voir les idées révolutionnaires prendre violemment la place des idées monarchiques qui ont de tout temps caractérisé le mouvement italien.

En réponse à cette question, nous ne pouvons qu'exprimer notre sincère désir de voir arriver les complications italiennes à une prompt solution qui soit d'accord avec l'intérêt général et fournisse, par

Le cheval avait disparu.

— Prends garde, Francesco, dit Pedro en courant; ils osent monter nos chevaux, bientôt ils ne craindront plus nos mousquets.

Une arquebusade, dont l'intermittence dénonçait le désordre d'une surprise, entrecoupait les hurrahs des Péruviens.

— Les Sauvages ont le dessus, murmura Pizarre, dont le front perlait d'une sueur d'angoisse.

Au même instant, une flamme fit explosion et s'étendit sur une longue ligne. C'était le retranchement et le campement espagnols qui brûlaient.

A la lueur, d'Aguilar et Pizarre virent les Espagnols dispersés par petits groupes et cernés par d'épaisses nuées de Péruviens.

Ils firent un détour.

Vingt minutes plus tard, les choses avaient changé de face. L'artillerie tonnait en décharges redoublées, et la mousqueterie du feu de file passait au feu de peloton. Les Espagnols reprenaient l'avantage. La cavalerie fit le reste. Bientôt les Péruviens se retirèrent, mais ce n'était pas une déroute, c'était une retraite. Aussi, Pizarre se garda bien de s'aventurer à entreprendre une poursuite. Il compta ses morts et constata, avec une certaine inquiétude, qu'il avait fait des pertes sensibles. Décidément les Péruviens se façonnaient à la guerre européenne. Il fallait donc aviser.

Quant aux assaillants, repoussés par les Espagnols, ils s'enfoncèrent dans la forêt.

Après deux heures d'une marche qui ressemblait à une course, ils firent halte.

Pizarre, qui avait éprouvé une crainte assez justement motivée, en eût senti une plus vive s'il eût pu voir la troupe arrêtée, à la lueur d'un feu d'arbres résineux qu'ils avaient allumé pour éclairer la halte.

Au milieu de Péruviens se trouvaient quatre chevaux, enlevés aux Espagnols. Leurs nouveaux maîtres n'avaient pas encore osé les monter, mais ils les examinaient assez familièrement pour qu'on pût prédire le moment où ils sauteraient sur leur croupe.

Outre les chevaux, dans les mains de quelques combattants se trouvaient des arquebuses que chacun regardait, en cherchant à comprendre comment un tube vide, une mèche et un rouet pouvaient produire un bruit si effroyable et des effets si meurtriers.

Enfin, et ceci était plus sérieux que tout le reste, trois hommes, portant le pourpoint espagnol, étaient garottés au moyen de lianes. Nous ne parlons pas d'une vingtaine de Mexicains, qui avaient été également capturés.

Parmi les trois Espagnols se trouvait Pedro d'Aguilar, qui, surpris à la recherche de son cheval, avait été renversé et attaché avant d'avoir pu faire un mouvement. En rempant dans les herbes, trois ou quatre Péruviens l'avaient saisi aux jambes, renversé et solidement atta-

ché avant qu'il eût pu tirer son épée. Le brave d'Aguilar n'eut pas d'abord assez d'impressions pour maudire l'obstacle qui l'empêchait de secourir Pizarre; mais, ramené au calme par l'impuissance, il se résigna à réfléchir, pendant le séjour qu'il fit couché sur l'herbe. Il vit un commencement d'expiation des crimes de ses compatriotes, dans l'attaque où les Péruviens, auparavant doux jusqu'à la timidité, montraient un certain entrain et un élan qui prouvaient un véritable courage.

Lors de la retraite, deux hommes le mirent en long, chacun sur une épaule, et partirent avec une rapidité impossible aux jambes européennes.

Après un quart d'heure de cette course furieuse, Cosco était bien loin, car on ne voyait même plus les lueurs de l'incendie. Pedro, déposé à terre, les jambes détachées, mais tenu en laisse, dut prendre l'allure de gymnastique des Indiens. Quoique ralenti, la marche était encore très-pénible pour un cavalier habitué à courir sur les jambes de son cheval.

La halte était un repos et une reconnaissance. — Les chefs tinrent conseil pendant que leurs inférieurs se livraient, autour des chevaux, des armes et des prisonniers, à ces enfantillages dont les races primitives sont si prodigieuses.

Après la tenue du conseil, une espèce d'ordre s'établit parmi les trois ou quatre mille hommes rassemblés, et l'on continua à marcher sous bois, au milieu des épines,



conséquent, un gage de durée et de stabilité. Est-ce que la combinaison proposée par le gouvernement de la Grande-Bretagne aurait un tel caractère ! Nous avouons, après y avoir mûrement réfléchi, que nous en doutons.

Nous ne méconnaissons pas que la prolongation de l'état d'incertitude qui afflige l'Italie centrale, ne puisse en définitive amener le débordement de l'esprit démagogique que paraît craindre M. Thouvenel. Mais il nous est tout aussi impossible de ne pas craindre qu'une solution qui comprendrait le triomphe des principes que le principe démagogique est habitué à invoquer, bien loin de conjurer ces dangers, ne fût plutôt propre à les agrandir.

Rien n'est plus loin de notre pensée que de considérer l'importante question qui nous occupe au point de vue d'une lutte d'influence entre l'Autriche et la France. S'il s'agit, comme le remarque M. Thouvenel, de constituer l'Italie en puissance intermédiaire entre les deux Etats, nous sommes prêts, et nous en avons fourni la preuve, à contribuer à ce résultat, mais tout en conservant la conviction que le programme de Villafranca fournissait le moyen de l'obtenir pratiquement et sans danger pour l'équilibre politique de l'Europe.

M. Thouvenel s'est réservé de traiter la question de la Romagne dans une prochaine dépêche. Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre opinion sur cette question dans la dépêche que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence le 20 janvier, sous le n° 1. Cela ne nous empêchera cependant pas d'attendre avec le plus vif intérêt les ouvertures que nous annonce M. le ministre des affaires étrangères.

Vous êtes autorisé à donner lecture de cette dépêche à M. Thouvenel et de lui en laisser une copie, s'il le désire. Recevez, etc.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Une circulaire du maréchal ministre de la guerre, portant la date du 2 mars courant, relative aux permissions de mariage à accorder aux militaires de la réserve qui en font la demande, contient les dispositions suivantes :

Les généraux divisionnaires statueront directement sur les demandes des militaires de la réserve qui seront dans leur dernière année de service.

Il sera nécessaire, toutefois, que ces demandes soient motivées par des considérations exceptionnelles, comme par exemple un mariage de nature à améliorer d'une manière notable la position du militaire lui-même, comme aussi celle de sa famille. Toutes les justifications nécessaires à cet effet seront rigoureusement exigées des réclamants.

Les généraux divisionnaires pourront, en outre, accorder directement des permissions de mariage aux militaires en congé renouvelable appartenant à des services publics, qui ont été inscrits sur les contrôles de la réserve, en vertu des circulaires du 14 janvier, du 8 et du 13 février derniers.

Quant aux demandes formées par les autres militaires de la réserve, qui auront plus d'une année de service à faire, elles ne sauraient, en principe, être accueillies. Cependant lorsqu'il s'agira de circonstances assez graves pour que l'importance des motifs invoqués puisse être prise en considération, les généraux divisionnaires pourront transmettre isolé-

ment, avec toutes les justifications à l'appui, une proposition individuelle qui sera appréciée par le ministre de la guerre.

Les autres dispositions des circulaires des 27 juillet 1854, 15 mars 1858 et 5 février 1859, relatives aux hommes remplacés, dispensés ou maintenus dans leurs foyers à titre de soutiens de famille, continueront à être observées.

Il sera tenu à l'administration centrale un compte numérique, par division militaire, de toutes les autorisations de mariage accordées. En conséquence, les généraux divisionnaires adresseront chaque trimestre, au ministre de la guerre, un état des permissions qu'ils auront directement accordées en exécution de la présente circulaire, dans l'étendue de leur commandement.

Voici une petite aventure de chasse, vieille déjà de trois mois, mais dont l'originalité fera certainement passer sa date un peu surannée.

Aux environs d'un de nos châteaux historiques, célèbre à la fois par sa beauté et par la gracieuse hospitalité des châtelains, un chasseur, quelque peu braconnier, cherchait fortune dans les bois, lorsque, s'enfonçant dans le fourré, il aperçut gisant sur le sol, un animal dans lequel il reconnut un sanglier de la plus belle taille. La bête était écorchée, et notre homme pensa que, en amateurs de pareil gibier, les chasseurs qui l'avaient tué, s'étaient contentés d'emporter pour trophée la peau, la hure et les pieds.

Le soir venu, notre braconnier revient secrètement au lieu de sa trouvaille, et du bois où il avait fini ses jours, le sanglier passe au saloir, à l'exception pourtant d'un des plus succulents quartiers qui fut réservé pour faire les honneurs d'un dîner d'amis.

Préparé avec soin par la dame du logis, arrosé de quelques bouteilles de vin vieux, le sanglier fut amplement fêté par les convives qui se récrièrent sur l'excellence du morceau et l'habileté de la cuisinière. Il n'avait, à leurs yeux, qu'un seul défaut, celui d'être trop exige. Il était bien quelque peu coriace, mais on ne pouvait demander à un vieux *solitaire* la tendreté d'un marcassin, et on en fut quitte d'ailleurs pour jouer plus fort des mâchoires.

Grâce au festin dont elle avait été l'occasion, la trouvaille du sanglier fit bruit dans la contrée, et la nouvelle en arriva au château. Mais on juge par quels éclats de rire elle fut accueillie, lorsqu'on sut que le fameux *solitaire* n'était autre qu'un pauvre âne mort de vieillesse, écorché en vue de sa peau, et dont le cadavre avait été mis comme appât dans les bois pour prendre au piège quelques loups récemment signalés dans le voisinage.

Nous sommes disposés à croire que personne aujourd'hui ne veut avoir été du fameux dîner, et que le saloir de l'amphytrion s'est promptement vidé.

Cette anecdote n'est pas un conte fait à plaisir ; nous gagerions que l'on s'en égayait encore aux environs de Bléré ; vraie de tous points elle justifie, on en conviendra, l'adage bien connu, en prouvant une fois de plus que

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Pour chronique locale : P.-M.-E. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 9 mars. — L'*Opinion* de ce jour publie la

note, en date du 2 mars, adressée par M. le comte de Cavour au chevalier Nigra, à Paris, sur la question de la Savoie.

La note rappelle les déclarations contenues dans la dépêche de M. Thouvenel, et déclare à son tour que tout en refusant de croire que l'agrandissement de la Sardaigne puisse jamais constituer un danger pour la France, à laquelle les derniers événements rattachent le gouvernement piémontais par les liens de la reconnaissance et de l'amitié, ce gouvernement a trop, cependant, le sentiment de ce que l'Italie doit à l'Empereur pour ne pas prêter la plus sérieuse attention à une demande qui repose sur le respect des vœux des populations. Le gouvernement du roi Victor-Emmanuel ne consentirait jamais, même au prix des plus grands avantages à céder ou échanger aucune partie du territoire qui forme depuis tant de siècles l'apanage glorieux de la maison de Savoie. Mais il ne saurait l'empêcher de prendre en considération les changements que les derniers événements de l'Italie ont apportés dans la situation des populations de la Savoie et du comté de Nice.

Au moment où le Piémont réclame pour les habitants de l'Italie centrale le droit de disposer de leur sort, il pourrait à bon droit être entaché du reproche d'injustice et d'inconséquence s'il refusait aux sujets du roi qui habitent au delà des Alpes le droit de manifester librement leur volonté.

Et, quelque vifs que fussent les regrets du gouvernement de Victor-Emmanuel, si les provinces qui furent le berceau de la monarchie de Savoie demandaient leur séparation, il ne pourrait refuser de reconnaître la valeur d'une manifestation à laquelle le vote du parlement national donnerait une valeur légale.

Les déclarations de M. Thouvenel, en ce qui touche les grandes puissances et la Suisse préviennent toute fausse interprétation et seront de nature à aplanir bien des difficultés. De telles déclarations, inspirées par un sentiment élevé d'équité et de justice, ne permettent d'ailleurs pas de douter que, dans tous les cas, la Sardaigne et la France devraient négocier à l'effet d'avoir entre elles une ligne de frontière convenable. — Havas.

M. CH. JEUNETTE, pompier-mécanicien, place de la Bilange, informe sa clientèle et les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance qu'il vient de rouvrir son atelier, et qu'il est complètement en état d'exécuter tous les travaux qu'on verra lui confier.

Il se chargera, comme par le passé, des installations, réparations, fabrication des appareils et ustensiles pour l'éclairage au gaz.

Par un nouveau procédé que M. Jennette vient de découvrir, il se charge de faire donner à une pompe, quelle que soit la profondeur du puits, 25 % d'eau de plus que les autres pompes de même modèle, avec une réduction de 30 % dans la force motrice. (94)

#### BOURSE DU 8 MARS.

3 p. 0/0 baisse 13 cent. — Fermé à 67 70

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 98 53.

#### BOURSE DU 9 MARS.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 67 63.

4 1/2 p. 0/0 baisse 60 cent. — Fermé à 94 75.

GODET, propriétaire-gérant.

des ronces et des taillis. Les prisonniers eussent eu bien de la peine à s'en tirer, sans leurs guides qui les portaient dans les endroits difficiles, ce qui ne les empêchait pas d'être exténués, tandis que les Péruviens ne semblaient pas même se douter de la longueur et des difficultés de cette route, à travers une forêt presque vierge.

Au point du jour, on se trouva sur la lisière et au pied d'une montagne d'origine volcanique. Le sol, naturellement difficile à gravir, à cause de ses pentes et de ses rampes à rayons brusques, était encore entrecoupé de scories, de blocs immenses, vomis par l'ancien cratère, et des flots de laves figés en monticules.

Arrivés là, les Péruviens cessèrent de marcher en masses pressées ; ils s'allongèrent en files, pour éviter les aspérités de ce qu'on ne pouvait appeler le chemin que dans le sens de parcours.

Evitant les roches, les entassements, et prolongeant, au gré des obstacles, les méandres de sa marche, la troupe arriva au sommet.

En quelques heures, malgré la nuit, les obstacles d'une marche à travers une forêt sans routes, les Péruviens avaient mis, entre eux et Cusco, plus de quinze lieues.

Au point culminant de la montagne, se développait l'embouchure du cratère, sombre orifice, noirci par la fournaise qui avait cessé de brûler, laissant entrevoir, dans sa menaçante obscurité, des déchirements, des ca-

vernes, des éboulements, et, au centre, un vide sans fond, qu'on ne pouvait regarder sans effroi.

Pedro se demanda ce qui allait se passer et ce que les prisonniers allaient devenir, car, de quelque côté que l'on tournât la vue, on n'apercevait en avant, à droite et à gauche, que des pics inaccessibles.

La réponse à cette question ne se fit pas attendre.

Les Péruviens, chefs en tête, entourèrent le gouffre, jusqu'à une sorte de vaste entaille produite par la fusion de la lave. Avec une sécurité complète, ils enjambèrent l'ouverture et disparurent successivement dans le gouffre. Lorsque le tour de Pedro et de ses compagnons fut arrivé, ils suivirent machinalement leurs guides, résignés d'avance aux conséquences de la capture, en descendant dans ce cratère comme ils fussent descendus dans un tombeau.

Contre leur attente, les prisonniers trouvèrent sous leurs pas un chemin plus facile à pratiquer que celui de l'extérieur. L'art avait aidé la nature. Les Péruviens avaient dû se ménager là une retraite pendant les guerres engagées avec leurs voisins.

A mesure qu'il descendait, Pedro sentait une espérance qui résistait aux vraisemblances se glisser dans son esprit. Ses mains s'agitèrent dans ses liens, ses doigts trouvèrent et dénouèrent un nœud. Quelques efforts suffirent pour les dégager.

La marche continuait.

L'intérieur du volcan était semé d'accidents de toutes sortes. C'était une image du chaos, où se confondaient les métaux, les minéraux, des débris de végétations dans la terrible confusion engendrée par les convulsions de la fournaise. Des galeries profondes, où l'eau suintait aux voûtes pour s'y figer en stalactites suspendues au-dessus de flaques d'eau sans fond, des cascades invisibles, dénoncées par leur bruit seulement, tombaient avec un effroyable fracas de rochers en rochers, pour se perdre dans des profondeurs insondables.

Ce spectacle eut glacé de peur un homme moins préoccupé que Pedro de suivre les inspirations du fol espoir qu'il ressentait.

L'embouchure du cratère était assez large pour éclairer au tiers de sa hauteur praticable le chemin qu'on suivait.

Plus bas, l'obscurité s'épaississait au point de rendre la marche périlleuse.

Plus loin encore, il y avait impossibilité absolue d'avancer.

La tête de la colonne était arrivée sans doute au point périlleux, car on vit luire des torches faites de bois de *miraca* ou d'arbre à cire.

Pedro comprit qu'il était arrivé à l'instant où une tentative de fuite réunissait toutes ses chances.

Il regarda autour de lui.

(La suite au prochain numéro.)



Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire  
à Saumur.

### FONDS A PLACER.

Diverses sommes à terme,  
10,000 fr. et 2,000 fr. à rente viagère.  
S'adresser audit notaire. (120)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire  
à Saumur.

### A VENDRE

#### LA MÉTAIRIE DU PETIT-TERRE,

Commune de Saint-Lambert,  
Contenant 13 hectares 45 ares.  
S'adresser audit notaire. (121)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire  
à Saumur.

### A VENDRE

#### LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-LERNAY,

Communes d'Antoigné, de Montrenil  
et de Saint-Martin-de-Sanzay,  
Composée de maison de maître,  
vastes servitudes, et environ 30 hec-  
tares de terres, prés, vignes et bois.  
S'adresser audit notaire. (122)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire  
à Saumur.

### ADJUDICATION

Le dimanche 15 avril 1860, à midi,  
En l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire  
à Saumur, de :

- 1<sup>o</sup> Grande MAISON et dépendances,  
avec jardin, autrefois occupée par M.  
Rousteaux, rue de la Croix-Verte;
- 2<sup>o</sup> MAISON, autrefois occupée par  
M. Marchebourg, rue de la Croix-  
Verte.

On vendra séparément.

On pourra traiter avant l'adjudica-  
tion.  
S'adresser audit notaire. (123)

### A VENDRE

A l'amiable,

#### DIVERS MORCEAUX DE TERRE ET PRÉ,

Situés commune de St-Clément-  
des-Levées,

Et appartenant à M. BÉDANE.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire  
à Saumur. (124)

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup>  
DUTERME, notaire à Saumur,  
Le jeudi 12 avril 1860, à midi,

#### UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Temple,

Composée au rez-de-chaussée, d'une  
cuisine, arrière-cuisine, cour, bûcher,  
remise, écurie, latrines.

Au 1<sup>er</sup> étage, salle à manger, office,  
salon de compagnie, deux chambres à  
coucher avec cabinets; au 2<sup>e</sup> étage, une  
chambre à coucher avec cabinets, deux  
chambres de domestiques, lieux à  
l'anglaise, cabinet froid, grenier.

Deux RENTES de chacune 152 litres  
76 centilitres de froment.

Deux autres RENTES de chacune 50  
litres 92 centilitres de froment. (125)

#### DEMANDE D'ARGENT.

On demande 1,500 ou 2,000 fr.  
A prendre à rente viagère, sur  
bonne hypothèque.

S'adresser à M<sup>e</sup> BEDON, notaire aux  
Rosiers. (126)

### A VENDRE

Différents Morceaux de Terre,

Situés commune des Rosiers,  
Pouvant produire 4 p % net d'impôt.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> BEDON. (127)

#### Quantité de Goudron

(COALTAR),

### A VENDRE,

A l'Etablissement du GAZ, à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup>  
DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 25 mars 1860, à midi,

### LES BIENS

CI-APRÈS,

Appartenant aux Hospices de Saumur.

COMMUNE DE SAUMUR.

1<sup>o</sup> Un morceau de pré, contenant  
49 ares 40 centiares, situé dans la prai-  
rie du Bourg, inscrit sous le n<sup>o</sup> 211 de  
la section F du plan cadastral, joignant  
au nord les représentants Becquet, à  
l'est le sieur Joly, au sud M. Gauchais,  
à l'ouest M. Savatier.

Mise à prix..... 2,604 85

2<sup>o</sup> Un morceau de pré, si-  
tué dans la prairie des Per-  
chers, contenant 71 ares  
28 centiares, inscrit sous  
le n<sup>o</sup> 256 de la section H  
du plan cadastral, joignant  
d'un côté M. Pimot, d'un  
bout le marais, d'autre  
bout le chemin de Saumur  
au Pont de Chacé.

Mise à prix..... 3,758 60

3<sup>o</sup> Un morceau de pré,  
situé dans la même prairie  
des Perchers, contenant  
78 ares 26 centiares, ins-  
crit sous le n<sup>o</sup> 259 du plan  
cadastral, joignant d'un  
côté Guibert, d'autre côté  
M. Girard, à l'ouest le  
marais et au levant le che-  
min de Saumur au Pont  
de Chacé.

Mise à prix..... 4,126 70

3<sup>o</sup> Un morceau de pré,  
dans la prairie Pinguet,  
contenant 22 ares, inscrit  
sous le n<sup>o</sup> 133 de la section  
F du plan cadastral, joi-  
gnant d'un côté le Thouet,  
d'autre côté les héritiers  
Herbault, et d'un bout les  
représentants de M. Roge-  
ron, d'Angers.

Mise à prix..... 560 »

COMMUNE DE BAGNEUX.

Un morceau de pré, situé  
dans la prairie de la Roche,  
contenant 41 ares 39 centia-  
res, inscrit sous le n<sup>o</sup> 664  
de la section B du plan ca-  
dastal, joignant au nord  
et au sud le Thouet, à  
l'ouest M<sup>me</sup> Desmé.

Mise à prix..... 1,034 75

COMMUNE DE VIVY.

Un morceau de pré, au  
lieu dit : Le Pas-a-Loop,  
contenant 60 ares 70 cen-  
tiares, joignant d'un côté  
les représentants Leblanc,  
au nord Séchet, au levant  
les héritiers Bertrand, de  
Loudun, et au sud la  
commune de St-Lambert-  
des-Levées, inscrit sous le  
n<sup>o</sup> 689 de la section D du  
plan cadastral.

Mise à prix..... 1,930 80

COMMUNE DE ST-LAMBERT-  
DES-LEVÉES.

1<sup>o</sup> Un morceau de pré,  
nommé les Faustrages, con-  
tenant 45 ares 20 centiares,  
inscrit sous le n<sup>o</sup> 294 de la  
section C du plan cadastral,  
joignant au nord M. Moril-  
lon, d'autre côté M. Ches-  
neau.

Mise à prix..... 1,314 40

2<sup>o</sup> Un morceau de terre,  
nommé les Pâtoreaux, con-  
tenant 1 hectare 27 ares,  
inscrit sous le n<sup>o</sup> 690 du  
plan cadastral, joignant  
de trois côtés M<sup>me</sup> Besnié,  
et d'autre côté M. Bouvet.

Mise à prix..... 3,924 40

3<sup>o</sup> Un morceau de terre,  
nommé Grange-Bourreau,

A reporter.... 19,254 50

A reporter.... 19,254 50

contenant 61 ares 60 cen-  
tiares, inscrit sous le n<sup>o</sup>  
315 de la section C du plan  
cadastral, joignant à l'est  
M. Séchet et M. Chenuau,  
au sud, à l'ouest les héri-  
tiers de M. Bertrand, et  
au nord M. de Vosne.

Mise à prix..... 1,960 »

4<sup>o</sup> Un morceau de terre,  
nommé Terre-Bonne ou  
Terre-Bone, contenant  
28 ares, inscrit sous le n<sup>o</sup>  
629 de la section D du plan  
cadastral, joignant au nord  
M. Lair, à l'est et au sud  
M<sup>me</sup> Desmé, et à l'ouest le  
chemin de la Mouée à Mou-  
ligné.

Mise à prix..... 999 90

5<sup>o</sup> Un morceau de pré,  
situé dans les Grands-Fau-  
strages, contenant 11 ares  
60 centiares, inscrit sous  
le n<sup>o</sup> 235 de la section C,  
joignant des deux côtés les  
représentants de M. de  
Broc.

Mise à prix..... 253 »

6<sup>o</sup> Un morceau de pré,  
situé au lieu dit les Grands-  
Faustrages, contenant 49  
ares, inscrit sous le n<sup>o</sup>  
230 du plan cadastral,  
joignant au nord les repré-  
sentants de M. Cailleau,  
au sud la Boire-Levêque,  
et à l'ouest le représentant  
de M. Hervé.

Mise à prix..... 1,336 20

7<sup>o</sup> Un morceau de pré,  
situé au lieu dit les Grands-  
Faustrages, contenant 52  
ares 50 centiares, inscrit  
sous le n<sup>o</sup> 242 de la  
section C du plan cadas-  
tral, joignant à l'ouest un  
fossé, au sud MM. Dupuy  
et Cailleau, au nord le  
représentant de M. Dupuy,  
à l'est M<sup>me</sup> Fenillant.

Mise à prix..... 1,336 12

8<sup>o</sup> Un morceau de pré,  
nommé les Petits-Faustra-  
ges, contenant 1 hectare  
11 ares 80 centiares, ins-  
crit sous le n<sup>o</sup> 257 de la  
section C du plan cadas-  
tral, joignant au nord  
M. Chauveau, à l'est M.  
Chenuau, au sud les repré-  
sentants de M. Delisle.

Mise à prix..... 3,557 48

9<sup>o</sup> Un morceau de pré,  
nommé le Pré-Piau, con-  
tenant 43 ares 20 cen-  
tiares, inscrit sous le n<sup>o</sup>  
366 du plan cadastral, joi-  
gnant au nord et à l'est  
M<sup>me</sup> Desmé, à l'ouest un  
chemin, et au sud M<sup>me</sup>  
Desmé.

Mise à prix..... 1,492 12

TOTAL DES MISES A PRIX. 30,180 22

### A VENDRE

#### UNE MAISON,

Appartenant à M<sup>lle</sup> Julie GUÉRIN,  
Située à Saumur, rue des Basses-  
Perrières,

Avec cour et écurie; grandes caves  
avec pressoir, devant la maison, de  
l'autre côté de la rue.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à  
Saumur. (91)

### A VENDRE

Très-beau plant de Vigne rouge,  
Cepage de Bourgueil.

S'adresser à M. BRUAS, levée d'En-  
ceinte, à Saumur. (116)

A VENDRE OU A LOUER,  
Une MAISON, avec JARDIN, rue du  
Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS,  
place du Roi-René. (480)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME,  
notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude du notaire,

Le dimanche 25 mars, à midi,

1<sup>o</sup> Une MAISON, sise à Saumur, rue  
de Fenet, n<sup>o</sup> 40; composée de deux  
chambres basses, deux chambres hau-  
tes, greniers au-dessus, caves, cour  
avec portail sur la rue du Bellay. Cette  
maison joint la rue de Fenet, la rue du  
Bellay, MM. Refour et Babin.

2<sup>o</sup> Une autre MAISON, sise même  
rue, n<sup>o</sup> 43.

3<sup>o</sup> Et un MORCEAU DE VIGNE,  
situé au canton de Presle, commune  
de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près le  
Pont-Fouchard, contenant 33 ares,  
joignant le chemin du Pont-Fouchard à  
St-Florent, MM. Plé, Nouchet et Thi-  
bault.

On pourra traiter à l'amiable avant  
l'adjudication.

S'adresser, pour traiter et pour tous  
renseignements, audit notaire. (107)

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

### LES IMMEUBLES

Ci-après désignés :

1<sup>o</sup> Une maison et dépendances, avec  
cour et jardin, pièce d'eau, terre la-  
bourable, affîée de plusieurs arbres d'é-  
tausse et de quelques arbres fruitiers,  
le tout situé au Petit-Grenouillé,  
commune de Villebernier, contenant  
environ soixante-dix sept ares.

2<sup>o</sup> Un morceau de terre labourable,  
contenant vingt-deux ares, situé au  
canton des Bas, même commune.

S'adresser, pour tous renseignements  
et pour traiter, à M. DÉMOULIN, mar-  
chand de bois à Varennes-sous-Mont-  
soreau. (111)

### A VENDRE

Pour cause de départ,

#### UNE TRÈS-JOLIE JUMENT

Dressée à la selle et propre à conduire  
une voiture légère.

S'adresser à M. le colonel SCHMIDT.

### A LOUER

Pour la St-Jean 1860,

#### UNE MAISON,

Avec beau Jardin et Servitudes,

A Saumur, quai de Limoges,

occupé par M. Brossay.

S'adresser à M. BESSON, levée d'En-  
ceinte. (90)

### A LOUER

Pour la St-Jean,

#### APPARTEMENT COMPLET

AU PREMIER ET SECOND,

Maison Sartoris, quai de Limoges.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve SARTORIS.

### A LOUER

Présentement,

#### UNE MAISON,

Rue Saint-Jean, anciennement occupée  
par M. MÉON, cordonnier.

S'adresser à M. GUILLEMÉ, rue  
Saint-Jean. (93)

Une maison d'épicerie demande UN  
GARÇON pouvant donner de bons  
renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> MAUBERT, hoissier à Saumur,  
demande de suite un CLERC. (117)

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PÂTE  
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE  
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre  
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-  
TATIONS DE POITRINE, est établi chez  
M. PIE fils, marchand droguiste, rue  
de la Tonnelle, n<sup>o</sup> 23, à Saumur.

Saumur, P. GODET, imp.